

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Avoir des notions en gestion de copropriété

### OBJECTIFS

- Respecter les obligations légales relatives à l'organisation et à la tenue de l'assemblée générale des copropriétaires
- Prévenir les risques de contentieux

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection de documents ou graphiques,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

### CONTENU DE LA FORMATION

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

#### Assemblées générales de copropriété 2020-2021

Crise sanitaire et assemblées générales : où en sommes-nous ?  
Dernières évolutions législatives et leur impact sur l'organisation des assemblées générales

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*

### **L'assemblée générale, organe de décision du syndicat**

Les décisions qui relèvent du seul pouvoir de l'assemblée générale

Les limites du pouvoir de l'assemblée générale

À mettre à l'ordre du jour en 2021

Préparer son année de gestion en concertation avec le conseil syndical

Le nouveau contrat de syndic et la mise en concurrence - Évolutions récentes sur la nomination du syndic et la fin de mandat

### **La convocation de l'assemblée**

La décision de convoquer

Destinataires de la convocation

Date et lieu de la réunion

Délais et de mode convocation – émargement, RAR et convocation dématérialisée

Rédaction de la convocation et pièces à joindre

### **Tenue de l'assemblée générale**

Feuille de présence

Pouvoirs : limitations, subdélégation, validité

Réduction des voix du majoritaire

Gestion des entrées et sorties en cours d'assemblée

Nomination du bureau

Délibérations et votes

Animer une assemblée : fixer les objectifs, gérer le temps, se positionner pour une AG plus constructive

Rédaction du procès-verbal et sa diffusion

### **La contestation des décisions**

### **L'affichage des décisions**

### **Conclusion de la formation (15 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

## **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### **COÛT DE FORMATION**

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

### **ACCESSIBILITÉ**

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*